

Le Conseil départemental  
aux côtés de ses agents

## Digiposte

### Simplifiez-vous la vie !



Votre Direction des Ressources Humaines innove et vous propose de recevoir vos bulletins de paie sous format numérique.

**Le bulletin de paie numérique a la même valeur que son équivalent papier**, il est stocké à vie dans votre coffre-fort personnel et sécurisé Digiposte (même si vous décidez un jour de quitter la collectivité).

Le retour au papier est possible à tout moment. Si vous n'êtes pas intéressé par cette offre, vous pouvez la révoquer.



#### PRATIQUE ET AUTOMATIQUE

- Centralisez la réception de vos documents personnels auprès d'organismes tiers (impôts, relevés, attestations...).
- Recevez une notification automatique à l'arrivée d'un nouveau document.

#### GRATUIT

- Archiviez gratuitement vos bulletins de paie.
- Profitez d'un espace de stockage de 5Go pour vos documents hors bulletins de paie (soit l'équivalent de 45 000 documents).
  - Téléchargez vos documents personnels (justificatifs d'identité, de domicile...), numérissez-les à partir du scanner mobile de l'application ou encore envoyez-les directement par email vers Digiposte.

#### SIMPLE ET PERSONNEL

- Choisissez tous les documents que vous souhaitez recevoir sur Digiposte.
- Partagez facilement vos documents avec les tiers de votre choix en toute sécurité.

#### ACCESSE à TOUT MOMENT

- Accédez à vie à vos documents depuis votre ordinateur ou l'application mobile.

### EN RÉSUMÉ, DIGIPOSTE C'EST :

#### LA CONFIDENTIALITÉ



Ni votre employeur, ni les équipes de Digiposte n'ont accès aux documents de votre coffre-fort personnel.

#### LA SÉCURITÉ



Un coffre-fort numérique hautement sécurisé répondant aux normes en vigueur.

#### LA PÉRENNITÉ



Un espace d'archivage qui conserve la valeur juridique du document déposé à vie.